

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 916

présenté par

Mme Youssouffa, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Serva et M. Warsmann

ARTICLE 8**ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
France Télévisions	0	-30 085 041	0	-30 085 041
ARTE France	0	-3 483 071	0	-3 483 071
Radio France	0	-7 359 896	0	-7 359 896
France Médias Monde	0	-3 244 534	0	-3 244 534
Institut national de l'audiovisuel	0	-2 243 451	0	-2 243 451
TV5 Monde	0	-972 180	0	-972 180
Avances à l'audiovisuel public outre-mer <i>(ligne nouvelle)</i>	0	+46 266 426	0	+42 266 426
TOTAUX	0	-1 121 747	0	-5 121 747
SOLDE	+1 121 747		+5 121 747	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article supprime la contribution à l'audiovisuel public (CAP) due par les particuliers et les professionnels à compter de 2022.

Le présent amendement veut répondre aux besoins spécifique des Outre-mer. Depuis la fermeture de France Ô, des doutes subsistent quant à l'investissement des professionnels de l'audiovisuel concernant les Outre-mer. Le rapport de la délégation sénatoriale des Outre-mer alertait en 2019 du risque d'invisibilité totale des Outre-mer.

Pour contrer cela, l'amendement crée un nouveau programme intitulé "Avances à l'audiovisuel public outre-mer" pour permettre aux différents acteurs d'allouer spécifiquement une partie des autorisations et crédits alloués à la protection de la visibilité des Outre-mer.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement :

- Il crée un nouveau programme intitulé « Avances à l'audiovisuel public outre-mer » au sein de la mission budgétaire Avances à l'audiovisuel public, dotée de 46 266 426 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement,
- Il réduit d'autant les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ouverts par le présent PLFR sur les autres programmes à hauteur de 3%, soit le quotient d'habitants des Outre-mer sur la population totale de la France.